



**AVIS N° 160**  
**COLLABORATION ENTRE**  
**L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET**  
**LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL**

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE**  
**L'ENSEIGNEMENT AUX**  
**ÉLÈVES À BESOINS**  
**SPÉCIFIQUES**

**Rue A. Lavallée, 1**  
**1080 Bruxelles**  
**Bureau 2F250**  
**☎ 02/690.84.27**



# Table des Matières

## Table des matières

Pourquoi cet avis ? .....	2
Revue de la législation et autres textes .....	3
Conventions internationales : .....	3
Belgique : .....	3
Communauté française : .....	4
Bruxelles : .....	5
Région wallonne : .....	6
Communauté germanophone : .....	6
Flandre : .....	6
Outil d'UNIA : .....	6
Avis du CSEEBS : .....	6
État des lieux (enquêtes et réponses).....	7
Tableaux reprenant les principales réponses écoles/organismes aux mêmes questions.....	7
Enquêtes en détail.....	11
Synthèse des réponses « écoles » : .....	11
Synthèse des réponses « organismes » .....	16
Recommandations.....	22
Le Conseil supérieur propose de : .....	22
Remerciements.....	24

## Pourquoi cet avis ?



La population de l'enseignement spécialisé évolue : élèves présentant des déficiences ou des troubles du comportement importants, des polyopathologies... Or, les moyens de l'enseignement spécialisé sont limités et ne peuvent répondre à ces besoins croissants.

Dans le cadre de la réforme induite par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence, de plus en plus d'élèves à besoins spécifiques devront être scolarisés dans l'enseignement ordinaire. Si cela est une indéniable avancée, cela implique que l'enseignement spécialisé devra se recentrer sur les élèves avec des handicaps plus sévères.

Si nous considérons que nous ne devons pas laisser des élèves à besoins spécifiques à la porte de l'enseignement ordinaire, nous ne devons pas non plus, pour les mêmes raisons éthiques, laisser des enfants en situation de handicap à la porte de l'enseignement tout court.

L'objectif de cet avis est donc de proposer des pistes et outils pour améliorer la collaboration entre les équipes éducatives de l'enseignement spécialisé et les organismes partenaires afin de scolariser ces élèves en répondant le plus exhaustivement possible à leurs besoins, leurs projets, leurs espoirs.

## Revue de la législation et autres textes

### Conventions internationales :

La Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948)

<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Article 26

Charte sociale européenne (18 octobre 1961, dernière révision le 3 mai 1996) :

<https://rm.coe.int/168007cf94>

Articles 15, 17

Convention relative aux droits de l'enfant (2 septembre 1990) :

<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>

Articles 23, 28

Convention relative aux droits des personnes handicapées (13 décembre 2006) :

<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/conventionrightspersonswithdisabilities.aspx>

Articles 7, 19, 24, 26

Charte du Luxembourg (pour une école pour tous, programme Helios – novembre 1996) :

[http://dcalin.fr/internat/charte\\_luxembourg.html#:~:text=L'%C3%89cole%20pour%20tous%20et,personne%20et%20non%20l'inverse.](http://dcalin.fr/internat/charte_luxembourg.html#:~:text=L'%C3%89cole%20pour%20tous%20et,personne%20et%20non%20l'inverse.)

Déclaration de Salamanque et cadre d'action pour les besoins éducatifs spéciaux (10 juin 1994) :

[https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000098427\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000098427_fre)

### Belgique :

La Constitution coordonnée de la Belgique fédérale, de ses composantes et de son territoire (17 février 1994):

[https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&table\\_name=loi&la=F&cn=1994021730](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&table_name=loi&la=F&cn=1994021730)

Articles 22ter (mis en vigueur le 30/03/21), 24

Loi sur l'aidant qualifié : (11 juin 2023) :

Loi modifiant l'article 124, 1°, de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015, en vue d'y adapter la législation relative à l'exercice de prestations techniques infirmières par un aidant proche ou par un aidant qualifié

[https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-11-juin-2023\\_n2023031314.html](https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-11-juin-2023_n2023031314.html)

Complétée par (18 juin 2023) :

Loi instaurant une procédure de concertation dans le cadre de l'exercice de prestations techniques par des aidants qualifiés visés à l'article 124, 1°, alinéa 6, de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015

[https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-18-juin-2023\\_n2023203876.html](https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-18-juin-2023_n2023203876.html)

Arrêté royal du 08/03/2024 :



[https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/publication\\_bekwame\\_helper\\_aidant\\_proche.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/publication_bekwame_helper_aidant_proche.pdf)

Loi qui insère la profession d'assistant en soins infirmiers (3 ans d'études) (25 juin 2023) :  
Loi modifiant la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015, en vue d'y préciser l'intitulé actuel du titre d'infirmier conformément à la directive 2005/36/CE et d'y insérer l'assistant en soins infirmiers et l'infirmier chercheur clinicien  
[https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-28-juin-2023\\_n2023043266](https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-28-juin-2023_n2023043266)

Communiqué de presse du Ministre des Affaires sociales et de la Santé Publique sur le projet de loi sur l'assistant de pratique (actuellement en relecture par le Conseil d'État). Les formations (un an de théorie et 6 mois de pratique) ne commenceront qu'à la rentrée 2024.  
<https://vandenbroucke.belgium.be/fr/assistant-de-pratique-une-nouvelle-profession-de-soins-pour-soutenir-les-m-decins>

Plan d'action fédéral handicap 2021-2024

<https://lalieux.belgium.be/sites/default/files/articles/Plan%20fe%CC%81de%CC%81ral%20handicap.pdf>

Définition du handicap p.5 – principes de base p.6 - p.46 égalité et non-discrimination – p. 50 intégration dans toutes les politiques

### Communauté française :

Décret organisant l'enseignement spécialisé (3 mars 2004):

[https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&table\\_name=loi&cn=2004030336](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2004030336)

Décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination (Communauté française, 12 décembre 2008)

[https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/33730\\_002.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/33730_002.pdf)

Titre I – Titre I chapitre II -

Décret portant des dispositions en matière d'enseignement spécialisé et d'accueil de l'enfant et de l'adolescent à besoins spécifiques dans l'enseignement obligatoire (5 février 2009) :

[https://etaamb.openjustice.be/fr/decret-du-05-fevrier-2009\\_n2009029183.html](https://etaamb.openjustice.be/fr/decret-du-05-fevrier-2009_n2009029183.html)

Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques (7 décembre 2017) ;

[https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/44807\\_000.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/44807_000.pdf)

Décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de bâtiments scolaires (3 mai 2019)

[https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article\\_body.pl?language=fr&caller=summary&pub\\_date=19-07-01&numac=2019030575](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=19-07-01&numac=2019030575)

Article 46 introduisant l'article 8 quater : implantations de classes à visée inclusive pour l'enseignement de type 2 porteurs ou non d'autisme et de type 3 porteurs d'autisme.

Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun (3 mai 2019) :

[http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do\\_id=16032&do\\_check=IQJMXTWCSY](http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=16032&do_check=IQJMXTWCSY)

Décret portant création des Pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale (17 juin 2021) :

[https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/49439\\_000.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/49439_000.pdf)

Décret portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS D. 17-06-2021 M.B. 30-07-2021

CHAPITRE 1er. - Champ d'application et définitions

2° bénéficiaire de formation : le membre du personnel visé par l'article 6.1.1-1 qui répond aux conditions fixées à l'article 6.1.3-1, § 1er, ou qui est en disponibilité par défaut d'emploi et la personne visée à l'article 6.1.3-1, § 2; 3° bénéficiaire de formation externe : les personnes, non visées par l'article 6.1.1-1, qui sont des acteurs professionnels proches de l'école et qui sont, notamment, actifs dans le secteur de la petite enfance, de l'Aide à la jeunesse et de l'éducation

[https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/49421\\_000.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/49421_000.pdf)

Circulaire 4888 du 20/06/2014 : Soins et prises de médicaments pour les élèves accueillis en enseignement ordinaire et en enseignement spécialisé. Année scolaire 2014-2015 et suivantes

[http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=5112](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5112)

Circulaire 6295 du 04/08/2017 relative à la scolarisation à temps partiel des élèves mineurs dans l'enseignement spécialisé fondamental et secondaire

[http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=6537](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=6537)

## Bruxelles :

Région : ordonnance Handistreaming (28 décembre 2016)

CoCom : ordonnance Handistreaming (2 février 2017)

Documents à télécharger ici : [https://phare.irisnet.be/espace-](https://phare.irisnet.be/espace-pro/r%C3%A9glementation/r%C3%A9glementation-applicable-en-r%C3%A9gion-bruxelloise/)

[pro/r%C3%A9glementation/r%C3%A9glementation-applicable-en-r%C3%A9gion-bruxelloise/](https://phare.irisnet.be/espace-pro/r%C3%A9glementation/r%C3%A9glementation-applicable-en-r%C3%A9gion-bruxelloise/)

CoCoF : Décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée (17 janvier 2014)

[https://etaamb.openjustice.be/fr/decret-du-17-janvier-2014\\_n2014031571.html](https://etaamb.openjustice.be/fr/decret-du-17-janvier-2014_n2014031571.html)

Décret portant intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Commission communautaire française

<https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2016/12/15/2017020108/justel>

Arrêté du 1er mars 2018 relatif aux services d'accompagnement

Documents à télécharger ici :

<https://phare.irisnet.be/espace-pro/r%C3%A9glementation/r%C3%A9glementation-applicable-cocof/>

Arrêtés d'exécution du décret du 4 mars 1999, toujours d'application

Le précédent décret du 4 mars 1999 a donné lieu à certains arrêtés d'exécution qui restent valables aujourd'hui. Ils précisent les modalités de mise en œuvre des missions des différentes catégories de centres et services (agrément et subventionnement).

- Arrêté relatif à l'agrément et au subventionnement des centres de jour pour enfants scolarisés : [Consulter le texte](#)

- Arrêté relatif aux normes d'encadrement des centres de jour pour enfants scolarisés : [Consulter le texte](#)
- Arrêté relatif à l'agrément et au subventionnement des centres de jour et des centres d'hébergement : [Consulter le texte](#)

### Région wallonne :

Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé (4 juillet 2013)

Ce Code rassemble l'ensemble des dispositions réglementaires existantes en matière d'action sociale et de santé. Les dispositions relatives aux matières relevant des compétences de l'AVIQ sont reprises dans le Livre V, aux articles 365 à 1394 et aux annexes 43 à 117. L'AGW du 4 juillet 2013 portant codification de la législation en matière de santé et d'action sociale a ainsi abrogé tous les arrêtés du Gouvernement wallon ainsi que certains textes obsolètes antérieurs au transfert de compétences (arrêtés royaux, ministériels, ...) relatifs aux matières AVIQ. Une table de concordance a également été publiée afin de permettre au lecteur de repérer de manière plus aisée la ou les dispositions recherchées.

<https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2013/07/04/2013A27132/justel>

Code wallon de l'action sociale et de la santé - Partie décrétole (29 septembre 2011)

Les dispositions décrétoles relatives aux personnes handicapées se situent dans la Deuxième partie, Livre IV, arts 261 à 333.

<https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2011/09/29/2011A27223/justel>

### Communauté germanophone :

<https://www.participate-autisme.be/go/fr/trouver-des-ressources/le-guide-pratique/fiche.cfm?id=135&question=42>

### Flandre :

<https://www.participate-autisme.be/go/nl/ondersteuning-zoeken/de-praktische-gids/fiche.cfm?id=70&question=91>

### Outil d'UNIA :

Le lexique discrimination à télécharger ici :

[https://www.unia.be/files/Documenten/Wetgeving/Lexique\\_Discrimination\\_112019.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Wetgeving/Lexique_Discrimination_112019.pdf)

### Avis du CSEEBS :

N°155 « Typologies et maturités », n°156 « Enseignement de type 5 actualisation » et n°158 « Du diagnostic à la pratique de classe : un itinéraire à construire » à télécharger ici :

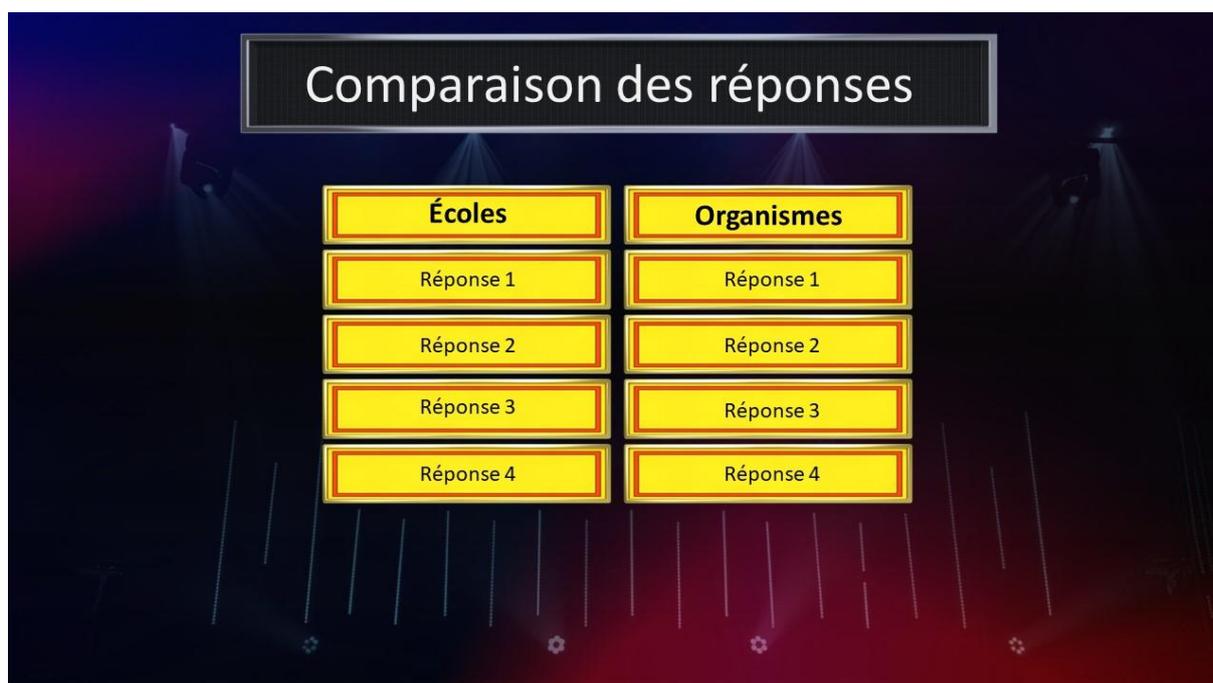
<http://enseignement.be/index.php?page=24410&navi=966>

## État des lieux (enquêtes et réponses)

Tableaux reprenant les principales réponses écoles/organismes aux mêmes questions

Avertissement : Nous avons effectué des enquêtes auprès d'écoles d'enseignement spécialisé et d'organismes partenaires. Les centres PMS n'ont pas été consultés car sur le terrain, ils ne sont pas considérés comme des partenaires externes qui prennent en charge les élèves de manière individuelle.

44 écoles et 52 partenaires ont répondu. L'analyse de ces enquêtes fait clairement apparaître une redondance des réponses reçues. Celle-ci met en exergue les points de cohérence entre les différentes personnes interrogées.



(Pour chaque question, seules les réponses les plus fréquentes sont reprises dans ces tableaux).

Quels sont les  **bénéfices de la collaboration**  ?

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"><li>- Amélioration du suivi des élèves (16)</li><li>- Prise en charge plus holistique de l'élève grâce à une approche pluridisciplinaire (5)</li><li>- Collaboration plus facile avec les organismes externes (SUSA, SAJ ...) (3)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Meilleure prise en charge globale du jeune (28)</li><li>- Réponse aux besoins spécifiques ou relationnels (10)</li><li>- Faciliter la transition vers la vie adulte (9)</li></ul>

Quels en sont les  **leviers**  ?

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"><li>- Communication efficace (18)</li><li>- Proximité (5)</li><li>- Présence du CPMS (3)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rencontres, contacts réguliers (13)</li><li>- Bonne volonté (10)</li><li>- Reconnaissance/respect (10)</li></ul>

Quels en sont **les freins** ?

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Horaires et rythmes différents (17)</li> <li>- Mille-feuilles administratif (4)</li> <li>- Gouvernance différente (3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Horaires et rythmes différents (17)</li> <li>- Rigidité organisationnelle/lourdeur administrative (4)</li> <li>- Eloignement géographique (4)</li> <li>- Difficultés de communication (4)</li> </ul>

Qu'est-ce qui **facilite la prise en charge du jeune** ?

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication efficace (11)</li> <li>- Organisation efficace (7)</li> <li>- Concertation (5)</li> <li>- Complémentarité, pluridisciplinarité (5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La collaboration entre les différents professionnels impliqués dans la scolarité et l'accompagnement du jeune ainsi que celle de l'entourage. (13)</li> <li>- Les rencontres et les réunions communes. (4)</li> <li>- Une prise en charge globale par une équipe de professionnels pluridisciplinaires. (4)</li> </ul>

Qu'est-ce qui **freine la prise en charge du jeune** ?

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de l'encadrement (8)</li> <li>- Manque de temps (7)</li> <li>- Horaires différents (5)</li> <li>- Difficulté à mobiliser les parents (5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'informations (8)</li> <li>- Manque de collaboration/cloisonnement (7)</li> <li>- Manque de bonne volonté (3)</li> <li>- Enjeux différents (3)</li> </ul>

Expliquez en quoi il existe une **complémentarité**, au service de l'élève, entre l'école et l'organisme.

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un suivi plus précis des élèves et un meilleur encadrement : une vision complémentaire, des regards croisés, des domaines d'expertise différents, une cohérence dans les pratiques (8)</li> <li>- La mise en place d'une collaboration bénéfique à l'épanouissement personnel et pédagogique de l'enfant (4)</li> <li>- Le jeune est pris dans sa globalité (3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous sommes un cadre hors scolaire qui permet de se projeter dans le futur grâce à une transition en douceur de l'école vers le monde du travail. (5)</li> <li>- Apport d'observations extérieures Apport de suggestions liées à nos compétences (profil d'ergothérapeute, logopède, psychologue...) Renforcement des explications données par l'enseignant, en collaboration avec celui-ci, dans un rapport individuel. (5)</li> <li>- Mise en pratique des acquis scolaires par les stages en entreprise. (3)</li> </ul>

Expliquez ce qui **renforce la complémentarité**.

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dialogue/une communication efficace entre tous les partenaires : réunions, échanges d'observations, contacts réguliers, (9)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Via la collaboration, le partage d'expériences, de connaissances, de réalités de l'enfant différentes, les réunions (15)</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les informations complémentaires liées aux domaines de chacun (4)</li> <li>- Une collaboration qui doit être totale dans tous les sens (2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement optimal, que ce soit après le parcours scolaire, au préalable avec les familles, etc. (3)</li> <li>- Les formations (2)</li> </ul>
--	--

Expliquez ce qui **freine la complémentarité**.

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de temps (5)</li> <li>- La lenteur, le manque de réaction, de régularité (4)</li> <li>- L'organisation : personnel nécessaire, présence du titulaire, horaire, (2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de temps (4)</li> <li>- Le manque de moyens (2)</li> <li>- L'absence de collaboration (2)</li> </ul>

Expliquez en quoi il existe une **transdisciplinarité** entre vos équipes.

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation et dialogue (5)</li> <li>- Partage des infos et pratiques (4)</li> <li>- Différentes disciplines abordées en complémentarité (2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différentes fonctions, différentes formations qui se complètent (7)</li> <li>- Chacun apporte sa pierre à l'édifice via un réel travail de collaboration (4)</li> <li>- Même objectif mais différentes manières d'aborder, d'accompagner la personne dans son quotidien (2)</li> </ul>

Expliquez ce qui **renforce la transdisciplinarité**.

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication, respect mutuel, faire confiance (4)</li> <li>- Moments d'échanges formels (travail collaboratif) ou informels (3)</li> <li>- Les compétences abordées touchent aux différentes matières (2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La cohérence et la cohésion dans le travail d'équipe (échanges, réunions...) (7)</li> <li>- Nos regards différents (psychologue, neuropsychologue, logopède, ergo, kiné...) (2)</li> <li>- La présence d'une coordination (1)</li> </ul>

Expliquez ce qui **freine la transdisciplinarité**.

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attitudes non-respectueuses, incapacité à faire confiance (3)</li> <li>- Organisation du temps (1)</li> <li>- Spécificités cognitives des élèves (1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de temps et d'écoute (4)</li> <li>- Les absences, le décrochage (1)</li> <li>- La manière d'interpréter (1)</li> </ul>

Expliquez en quoi il existe un **partage de pratiques** entre le personnel de l'école et le personnel du/des organismes.

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moments réflexifs communs (22)</li> <li>- Formations communes (9)</li> <li>- Informations internes régulières (1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moments réflexifs communs (24)</li> <li>- Formations communes (3)</li> <li>- Partage d'outils, d'informations, connaissance différente du réseau (2)</li> </ul>

Expliquez ce qui **renforce le partage de pratiques**.

Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réunions (3)</li> <li>- Bienveillance, ouverture d'esprit (2)</li> <li>- Moments d'échanges informels (2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La motivation, l'envie d'avancer de concert (5)</li> <li>- Les réunions de rencontre, de réflexion, de concertation avec les éducateurs scolaires, les préfets de discipline, les directions, les professeurs, etc. (3)</li> <li>- La formation commune et spécialisée des intervenants (2)</li> </ul>

Expliquez ce qui **freine le partage de pratiques**.

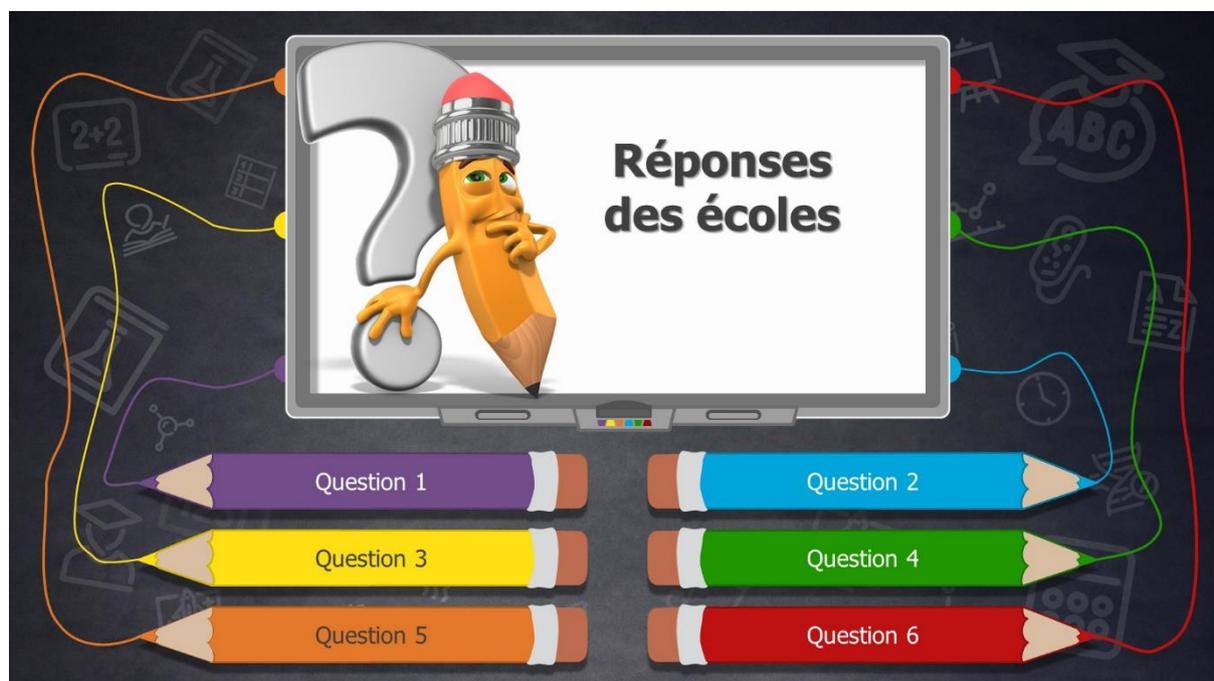
Réponses des écoles	Réponses des organismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les statuts des 2 ASBL, les réalités de travail, les obligations et les horaires sont différents (4)</li> <li>- Le manque de temps et la surcharge de travail (4)</li> <li>- Manque de partage de certains organismes (2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de temps des enseignants (4)</li> <li>- Manque de motivation et dynamisme de certains enseignants ou directions qui n'avancent pas beaucoup et refont la même chose chaque année, sans s'adapter aux élèves (2)</li> <li>- Les certitudes, le peu d'ouverture et le fatalisme de certains enseignants et professionnels (2)</li> </ul>

Sur une échelle de 1 à 10, à combien estimez-vous cette ou ces collaboration(s) satisfaisante(s) en général ?

Réponses des écoles (37)	Réponses des organismes (42)
10/10 (1)	10/10 (1)
9/10 (2)	9/10 (5)
8/10 (11)	8/10 (9)
7/10 (9)	7/10 (12)
6/10 (7)	6/10 (9)
5/10 (5)	5/10 (1)
4/10 (1)	4/10 (2)
3/10 (1)	3/10 (2)
	1/10 (1)
<b>Moyenne : 6,84/10</b>	<b>Moyenne : 6,79/10</b>

## Enquêtes en détail

Synthèse des réponses « écoles » :



75 % des 44 réponses obtenues sont issues d'écoles d'enseignement spécialisé fondamentales, les 25 % autres sont des écoles secondaires. Parmi celles-ci, 84% affirment collaborer avec un ou plusieurs partenaires extérieurs. (37).

Globalement, ces directions d'écoles considèrent que cette collaboration permet **une prise en charge plus holistique** de l'élève grâce à **une approche pluridisciplinaire**. L'expertise de chacun enrichit les échanges et le panel des solutions à apporter aux difficultés rencontrées par les élèves et leur famille. La complémentarité des équipes permet également une prise en charge des jeunes durant les temps extrascolaires.

### *Les leviers à la collaboration*

Nous avons interrogé les membres du personnel des écoles sur les leviers favorisant la collaboration. 33 ont accepté de répondre.

Plus de la moitié<sup>1</sup> évoque **la communication** comme levier majeur. Cette dernière peut prendre la forme de réunions entre directions ou entre MDP, de concertations régulières, de tables rondes, d'échanges directs sur le terrain... Cela implique une disponibilité et une flexibilité accrues mais également d'institutionnaliser les pratiques efficaces ainsi que les canaux de communication à privilégier.

Deux éléments sont ensuite soulignés par les acteurs des écoles : **la proximité et la connaissance mutuelle**<sup>2</sup>. La première facilite grandement la collaboration des acteurs qui se trouvent sur la même implantation, voire dans le même bâtiment. La seconde - la connaissance mutuelle - est renforcée par un cadre d'intervention précis et une compréhension mutuelle de fonctionnement (comprenant les missions et les champs d'intervention).

---

<sup>1</sup> 18/33

<sup>2</sup> Chacun à hauteur de 5/33

La présence du centre PMS sur le site est un levier évoqué par 3 acteurs.

Ensuite, la volonté pour les services de collaborer ainsi que l'ouverture d'esprit des différents acteurs et des pouvoirs organisateurs composés des mêmes personnes avec des missions générales communes aux différentes entités sont mentionnés tous deux par 2 membres du personnel des écoles.

Enfin, la collaboration avec les parents, la poursuite d'objectifs communs et les formations dispensées au cadre des différentes entités méritent d'être relevées même si toutes trois n'ont été mentionnées qu'une fois.

### *Les freins à la collaboration*

37 membres du personnel des écoles ont ensuite accepté de recenser les freins à la bonne collaboration.

Presque la moitié<sup>3</sup> mentionne spontanément une composante logistique à savoir, la **coordination des horaires** (les rythmes sont différents) et le **manque de disponibilité** des acteurs en raison de la charge de travail.

Les freins évoqués sont ensuite variés et sont listés par un nombre bien moins significatif d'acteurs. Ainsi, les législations et les pouvoirs subsidiaires différents sont relevés par quatre personnes renforcées par une observation locale : une gouvernance différente évoquée par trois personnes.

Les freins suivants sont relevés par deux acteurs : La transmission insuffisante des informations, le manque de moyens financiers, un encadrement insuffisant, les lourdeurs institutionnelles (s'en référer à sa hiérarchie, manque de liberté d'action...), la surcharge de travail dont notamment la surcharge administrative des directions d'écoles fondamentales.

Enfin, les éléments relatés ci-après ne sont soulignés chaque fois que par une seule personne. Des éléments logistiques tels que l'usage d'outils différents (consigner les objectifs PIA de l'élève et le projet PEI du jeune), des intervenants trop nombreux, un manque de moyens, une instabilité et mouvance du personnel dans les services, une méconnaissance et l'adaptation inadéquate des règlements de travail en termes d'organisation entre les services. Des éléments relationnels apparaissent tel que le manque de volonté de collaborer et le manque de coopération de la part des organismes extérieurs et de considération des enseignants.

Pour terminer, la confusion des parents quant aux missions de l'école et celles du service en guise de conséquence des éléments évoqués supra.

### *Les facilitateurs et les freins à la prise en charge du jeune*

Trente-sept acteurs ont ensuite accepté de lister les éléments facilitateurs d'une meilleure prise en charge de l'élève.

Un peu moins d'un tiers<sup>4</sup>, souligne l'**efficience de la communication**. Celle-ci va de pair avec une **organisation efficace** évoquée par 7 personnes prenant les formes suivantes : avoir une vision commune, coordonner les actions entre directions, clarifier les missions de chacun, placer un cadre, organiser des concertations efficaces et régulières... Un acteur propose un cadre déontologique, notamment la confidentialité que le groupe de travail se permet de juxtaposer en guise de balise de cette efficience.

---

<sup>3</sup> 17/37

<sup>4</sup> 11/37

La **complémentarité des compétences** et la **pluridisciplinarité** sont ensuite mentionnées par 5 personnes. Un nombre égal d'acteurs parle de la concertation à propos des objectifs poursuivis lors des différentes prises en charge.

Trois professionnels nous parlent de l'établissement d'un **bon partenariat avec les parents** tandis que 3 autres évoquent ce bon partenariat entre les services : CPMS, enseignants, AS, direction... Cette collaboration pourrait être facilitée par l'intervention d'une personne (ex : AS) prenant les rendez-vous et planifiant les échanges. Cette idée est proposée par 2 acteurs.

La compétence des enseignants est un facteur-clé selon deux d'entre eux.

Enfin, les éléments suivants sont mentionnés une fois : Disposer d'un diagnostic précis concernant l'élève, développer des outils adaptés, avoir un climat de travail bienveillant et une prise en charge des élèves par les services externes au sein même de l'école.

Il y a évidemment des freins à une bonne prise en charge de l'élève. C'est bien le manque d'encadrement qui arrive en tête de ceux-ci ; suivi de près par le facteur temps. Viennent ensuite la difficulté de mobiliser les parents et la coordination des temps de travail pour les différents acteurs.

Enfin, les freins susmentionnés dans la partie collaboration sont sensiblement les mêmes : communication, absentéisme, manque de flexibilité, manque de cohérence...

### *La prise en charge*

Nous sommes ensuite entrés au cœur du métier de ces institutions vues par le monde scolaire en leur demandant de détailler les interventions paramédicales dont ils bénéficiaient. Sur 35 réponses près de la moitié répond par les prises en charge.

6 répondent par la **transmission d'informations** et 5 par les **réunions de suivi** ou de participation au projet du jeune. Nous pouvons y associer les réunions et concertations et réunions pluridisciplinaires qui arrivent juste après.

6 autres répondent que **l'orientation**, la **réorientation** et/ou **l'absentéisme dont l'accompagnement par les familles** font partie des interventions de ces organismes partenaires.

Notons enfin les activités extrascolaires et les contacts avec les partenaires extérieurs apparaissant respectivement 4 et 3 fois.

**Les jeunes sont pris en charge généralement lors du temps scolaire.** Sur 30 répondants, 5 affirment même que certains enfants sont au centre toute la journée d'école. En règle générale, 4 répondent que les horaires de prise en charge sont définis en début d'année scolaire et 4 répondent que celui-ci est établi selon les besoins.

### *La complémentarité entre le monde scolaire et les organismes*

Sur les 37 réponses reçues concernant la complémentarité, **91,9% des répondants estiment qu'elle est présente.** Dans les 32 compléments d'information, on peut en relever les avantages suivants : un suivi plus précis des élèves et un meilleur encadrement : une vision complémentaire, des regards croisés, des domaines d'expertise différents, une cohérence dans les pratiques... et la possibilité de proposer des aides via des fonctions/emplois qui n'existent pas dans les écoles (logo, ergo).

4 acteurs soulignent ensuite l'action bénéfique de cette collaboration sur **l'épanouissement pédagogique et personnel du jeune.**

Viennent ensuite, la transmission des données, un avancement complémentaire dans le projet de l'élève, une bonne répartition des tâches sans doute appuyée par la mise en place de réunions pluridisciplinaires entre les organismes et l'école. Certains mentionnent enfin une vision du jeune dans sa globalité (en dehors de la vie scolaire également), des interventions en dehors de l'école même si la présence de l'organisme sur site est facilitatrice. Enfin, un acteur souligne le sous-effectif, un autre le danger quand une vision unique est imposée et un troisième sur les effets amplificateurs de la crise Covid sur les difficultés des jeunes (socio-économiques et/ou pédagogiques).

28 membres du personnel des écoles ont ensuite détaillé les renforçateurs de cette collaboration et 22 se sont prêtés aux freins. En tout premier vient le dialogue lié à une communication efficace entre tous les partenaires : **réunions, échanges d'observations, contacts réguliers**<sup>5</sup>.

4 répondants précisent que les informations dans chaque domaine de compétence sont complémentaires.

Viennent ensuite une bonne connaissance des autres et du terrain ainsi qu'une collaboration qui doit être pleine et entière « dans tous les sens ».

Les éléments ci-après ont été mentionnés chacun par un acteur : la rapidité de réaction, la prise de distance, l'influence sur les apprentissages, le transfert des rééducations individuelles au sein de la classe, l'expertise, les diagnostics renforcés par un intervenant externe, la bonne volonté, le travail avec les instances telles SAJ, SPJ, SAP, l'estime de soi, l'empathie, le focus mis sur les bénéfiques que le jeune puisse en tirer et la présence d'une double direction (école/organisme).

Dans les freins à la complémentarité, nous pouvons relever le **manque de temps** et la **lenteur** cités respectivement par 5 et 4 répondants. Viennent ensuite les trois freins suivants : double direction, méconnaissance du terrain et l'organisation (personnel nécessaire, présence du titulaire, horaire).

Les freins qui suivent sont cités chacun par un seul membre du personnel : vision partielle du jeune, manque de partage, volonté du jeune, délai d'attente pour une prise en charge, le surplus de travail, l'absence de fonction quand le jeune ne compte pas dans le calcul de l'encadrement paramédical, le manque de collaboration avec les parents, les spécificités de chaque métier, les changements dans les équipes et le manque de temps par classe pour les rééducations.

### *La transdisciplinarité entre les équipes*

Près de 6 répondants sur 10 pensent que **la transdisciplinarité est un fait** et s'exprime via : la concertation et le dialogue, le partage des informations et les pratiques, les disciplines abordées en complémentarité, le lien établi par les éducateurs, les ponts entre les cours généraux et les cours de pratiques professionnelles, le focus sur la problématique du jeune dans sa globalité.

Celle-ci est renforcée par une **bonne communication**, le **respect mutuel** et la **confiance**. Les moments d'échanges qu'ils soient formels ou informels, les compétences abordées de manière pluridisciplinaire, l'envie d'être soutenant pour le jeune, une ligne de conduite claire, le sens et l'expertise sont autant de renforçateurs cités.

---

<sup>5</sup> 9 répondants sur les 28

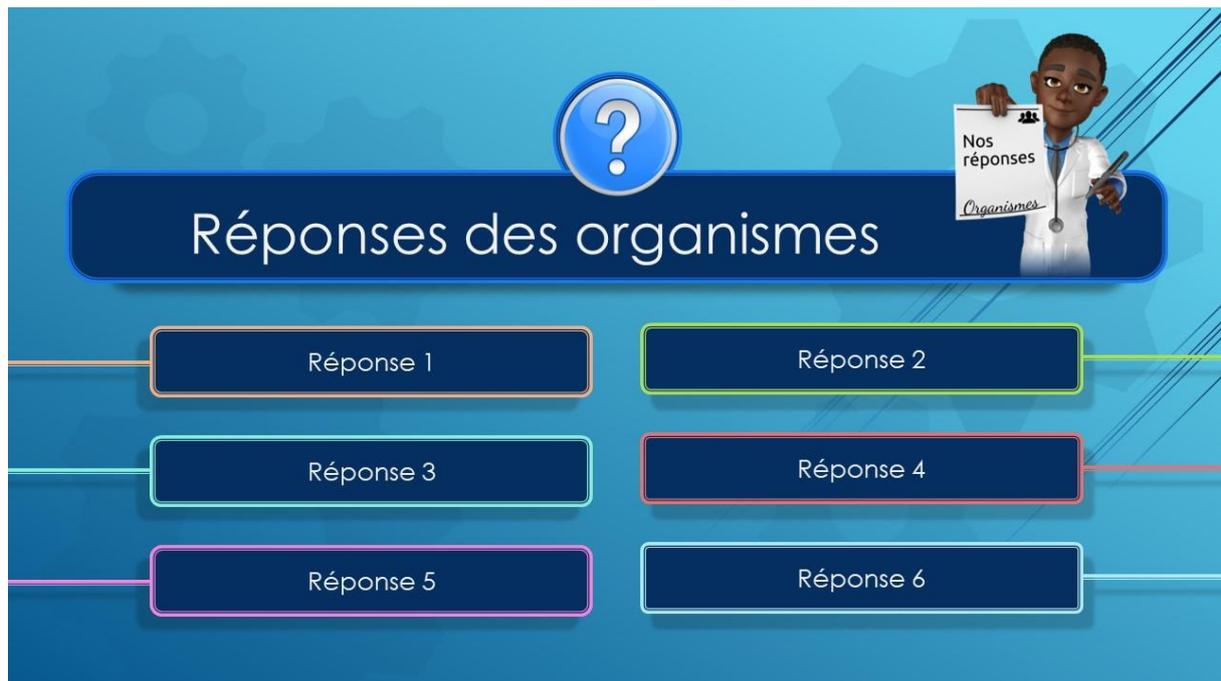
Quant aux freins, ce sont des facteurs humains qui viennent en premier lieu : **attitude non-respectueuse** ou **capacité à se faire confiance**. Sont également cités : l'organisation du temps, les spécificités cognitives des élèves, le budget, le manque de retour des séances thérapeutiques, le cloisonnement des fonctions, le manque de collaboration et la crise Covid.

### *Le partage de pratiques*

La dernière partie du questionnaire concernait le partage de pratiques entre le personnel de l'école et le personnel des organismes. 7 acteurs de l'école sur 10 (sur les 37 ayant répondu) estiment qu'**il existe bel et bien**. 22 ont expliqué en quoi. Les **moments réflexifs communs** (22) et **formations communes** (9) sont largement cités. D'autres mentionnent : les informations internes régulières, la concertation et le travail collaboratif, les réunions diverses, la reconnaissance de la connaissance, les discussions...

Ce partage de pratique est renforcé par les **réunions**, la **bienveillance** et les moments d'**échanges informels**. Nous pouvons également citer : l'implication des organismes dans le plan de pilotage des écoles, le partage des actions menées, la mise à niveau des apprentissages et la volonté de faire progresser l'enfant. Enfin 10 répondants ont évoqué **les freins** aux échanges de pratiques : **les réalités de travail, le statut des 2 ASBL, les obligations et les horaires différents, le manque de temps et la surcharge de travail, le manque de partage de certains organismes**.

## Synthèse des réponses « organismes »



Nous avons obtenu 52 réponses, en grande partie par des services d'accompagnement (19), 6 centres d'hébergement (dont un hébergement et jour), 6 centres de rééducation (5 rééducation fonctionnelle, 1 ambulatoire), 5 centres de jour (dont un jour et hébergement), 4 entreprises de travail adapté, 3 équipes mobiles en santé mentale, 3 services résidentiels pour jeunes, et 7 autres : logopède indépendante, service résidentiel général de l'aide à la jeunesse, centre public d'action sociale, entreprise de formation par le travail, centre culturel, hôpital pédopsychiatrique, service d'accueil spécialisé pour jeune.

Sur ces 52 organismes, 80,8 % sont subventionnés, 19,2 % ne le sont pas. C'est la même proportion pour la collaboration avec une école. Le reste du questionnaire était à remplir par ceux collaborant effectivement avec une école.

Sur les subventionnés, 27 le sont par l'AVIQ, 5 par le PHARE/COCOF, 4 par le SPF, 4 par la FWB, 2 par la Région wallonne, 1 par le ministère de l'Aide à la Jeunesse, 1 par l'INAMI, 1 par la VDAB (Service flamand pour la recherche d'emploi et la formation professionnelle – Région flamande), 1 travaille sous prise en charge de la mutuelle. Certains ont plus d'une source de financement.

### *Bénéfices de la collaboration*

41 personnes ont identifié des bénéfices à la collaboration. Près des trois quarts (28 personnes) y voient une **meilleure prise en charge globale du jeune, de son projet et de la communication avec les partenaires, y compris la famille**. Ils y voient une **vraie complémentarité** se traduisant par de la cohésion.

Un quart souligne ensuite la collaboration comme une réponse aux besoins spécifiques ou relationnels. 9 répondants identifient une **facilitation de la transition vers l'âge adulte**.

Enfin, d'autres mentionnent également les aspects matériels (mise à disposition de locaux, de matériel), le statut (réfèrent pour le jeune) et des bénéfices corollaires (observations supplémentaires et neutres – soutien des familles – accès à la culture – affinement du diagnostic).

Il apparaît clairement dans les réponses que cette collaboration apporte une **meilleure insertion dans le réseau** (éducatif, social, médical, professionnel, familial...) autour du jeune : information, construction et coordination autour d'un projet, accompagnement chez les partenaires, inclusion, information et collaboration entre professionnels, apport d'outils, de conseils, aménagements raisonnables, croisement des regards, affinement du diagnostic, renforcement des moyens.

#### *Leviers favorisant cette collaboration*

Nous avons ensuite posé la question des leviers à cette collaboration, 40 personnes se sont prêtées à leur identification.

Seize mentionnent la **communication sous forme de rencontres et/ou contacts réguliers**. 15 autres évoquent les **facteurs humains**.

Viennent ensuite les leviers suivants : **proximité géographique** (6), **associer/guider les parents** (4) et **réfèrent dans l'école** (3).

Enfin, la présence du centre PMS à l'école, la mise en place d'activités innovantes et inclusives, les besoins des écoles, les interventions à charge des institutions, les résultats, l'élève au centre du projet, la convention de partenariat et la formation continuée sont évoquées isolément par 8 répondants.

La communication, les réunions, les facteurs humains (bonne volonté, motivation, ouverture, écoute, acceptation, compréhension, connaissance des équipes respectives au fil du temps), la proximité géographique, la participation des parents, la présence de personnes référentes, la coordination, sont les principaux leviers de cette collaboration.

#### *Freins de la collaboration*

38 personnes ont ensuite identifié les freins à la collaboration avec les écoles. Près de la moitié (17) évoquent les difficultés logistiques liées aux **calendriers et horaires différents**. Un peu plus d'un quart (10) dénoncent le **facteur humain**. Six personnes repèrent un autre aspect logistique : la **lourdeur organisationnelle et/ou administrative**.

Quatre répondants ont identifié les freins tels : **l'éloignement géographique**, les **difficultés de communication**, les **écoles fonctionnant en vase clos** et le **manque de formation**.

Les missions et réalités différentes et le manque de moyens financiers sont respectivement évoqués par trois et deux personnes.

Enfin, les obstacles suivants sont mentionnés chacun une fois : l'inadaptation des infrastructures, le manque de places, le manque de suivi, la diminution des interventions au sein de l'école, le manque d'information des familles et la sélection des élèves pour les stages inadéquats.

Les principaux freins à cette collaboration sont les agendas et horaires différents des mondes de l'enseignement et du médico-social. Vient en 2<sup>ème</sup> position le facteur humain, en miroir de ce qui peut être un levier, selon la volonté des personnes. La diversité des niveaux de compétence territoriale renforce les différences de fonctionnement des organismes qui en dépendent.

Toujours et logiquement à l'inverse du levier qu'est la proximité, l'éloignement géographique, le temps et le coût des transports qu'il induit constituent un frein important à cette collaboration. Le manque de communication, le refus de partage de données considérées comme confidentielles, le manque de moyens... sont aussi des freins importants.

### *Facilitation d'une meilleure prise en charge*

39 personnes ont donné une réponse sur ce thème.

Pour plus de la moitié des répondants, les « **rencontres et contacts réguliers ainsi qu'une bonne communication** » entre les différents acteurs du réseau sont le premier et principal levier favorisant les collaborations.

Les « **facteurs humains** », c'est-à-dire la motivation, l'ouverture d'esprit, les capacités d'écoute active, de compréhension du cadre et du réseau ainsi que les liens noués avec les équipes respectives par les différents acteurs du réseau constituent le second levier d'une bonne collaboration.

D'autres critères, bien que moins souvent relevés dans les réponses, sont également considérés comme des leviers opportuns pour une collaboration qualitative, à savoir dans l'ordre d'importance, selon les répondants : la proximité géographique, l'investissement des parents, la présence d'un référent au sein de l'école.

D'autres paramètres ont également été cités parmi les leviers potentiels d'une bonne collaboration tels que la présence du centre PMS à l'école, la mise en place d'activités innovantes et inclusives, la manifestation d'un besoin par les écoles, l'absence de cout des interventions pour les familles, la formation continuée, les conventions de partenariat.

### *Freins de la prise en charge*

Les freins identifiés par 34 répondants sont logiquement pour la plupart en opposition aux leviers relevés par ceux-ci.

Les deux freins majeurs, évoqués par 15 personnes, sont respectivement la **pauvreté des informations communiquées ou partagées** entre les acteurs du réseau et le **peu de collaboration** voire le **cloisonnement des interventions** de ces derniers.

Des freins supplémentaires ont été mis en avant par 9 répondants, à savoir la **présence ou bien la perception d'enjeux différents** entre les acteurs du réseau, le **facteur humain** (la motivation, l'ouverture d'esprit, les capacités d'écoute active, de compréhension du cadre et du réseau ainsi que les liens noués avec les équipes respectives par les différents acteurs du réseau) et le manque d'investissement ou de motivation du jeune concerné et/ou de ses parents.

Enfin, d'autres freins ont été mentionnés de manière plus sporadique par les répondants, à savoir le manque de soutien de certains enseignants de la part de leur direction (pouvant susciter un désarroi), la multiplicité parfois extrême des intervenants, le manque de ressources humaines et cela tant à l'école que dans le réseau (souvent saturé), le manque de ressources temporelles, le manque de connaissances et de compétences (et de manière complémentaire, de formation) des intervenants.

### *Les interventions*

Le panel de réponses fournies (40) révèle une variété d'interventions entre un centre et une école. Ces interventions comprennent en priorité des **contacts et réunions avec les écoles notamment autour du PIA, PIT ou des aménagements raisonnables**.

Ils comprennent également des observations du jeune, des interventions paramédicales, de l'accompagnement éducatif, de l'accompagnement psychosocial, de la médiation entre le jeune, l'école et la famille, des réunions de parents, la collaboration avec et le soutien aux parents, des interventions hors classe, des évaluations, l'accompagnement du jeune et de sa famille dans différents lieux de vie, la recherche d'écoles, l'accompagnement pour l'acquisition

de matériel, la coordination des interventions, des conseils aux enseignants, des activités artistiques.

Par ailleurs il peut également consister en des formations ou informations aux enseignants, voire des échanges avec les enseignants, des ateliers mixtes bénéficiaires/élèves de l'école, des lieux d'écoute et de parole, un travail en réseau pour la guidance en famille et la mise en place de suivis individuels, la mise en place d'un nouvel horaire, le retour après hospitalisation, l'accompagnement médical du jeune, et l'intégration progressive à l'école.

Peu de répondants mentionnent le compagnonnage réflexif entre les personnels des organismes et ceux de l'enseignement.

En ce qui concerne l'organisation, un peu plus de la moitié des répondants déclarent **qu'un horaire est établi, mais il est également noté que moins de la moitié des organismes suivent effectivement cet horaire de manière régulière**. De plus, les interventions des organismes se déroulent à divers moments de la journée. Environ la moitié des interventions ont lieu hors du temps scolaire, tandis que près de 60% se déroulent pendant le temps périscolaire et environ 79% pendant le temps scolaire.

En résumé, ces réponses montrent une diversité d'interventions entre les centres et les écoles. **La majorité des interventions ont lieu pendant le temps scolaire**, indiquant ainsi une présence significative des organismes au sein des écoles pendant les heures de cours et/ou que les élèves sont pris en charge dans l'organisme pendant ces heures.

#### *La complémentarité*

Selon 88% des répondants « organismes », il existe bien une **complémentarité bénéfique** aux élèves entre leurs services et les écoles.

Cette complémentarité s'observe de diverses manières, pour près de la moitié via un **apport au niveau de l'éducation « hors enseignement »**, pour un quart, via le **projet d'insertion et transition du jeune**, pour un autre quart, via une **collaboration cohérente** qui a été étudiée et préparée conjointement par les deux partenaires et pour quelques-uns, via un lien différent entre les parents et l'école. Le nombre de réponses reçues est assez parlant (36 réponses). **Les organismes agissent principalement hors de l'école mais sont très présents pour la transition du jeune vers l'âge adulte**. Une réponse est sortie du lot « **Nous éduquons, l'école enseigne. L'école soutient l'éducation et nous soutenons les apprentissages** ». La **notion de soutien** (aux jeunes, aux familles, aux enseignants, etc.) ressort fréquemment dans les réponses. Cette complémentarité peut également éviter des ruptures scolaires.

Selon 27 répondants, **la complémentarité entre les deux structures est renforcée grâce à la collaboration** pour 15 d'entre-eux (via le partage d'expériences, de connaissances, de réalités différentes du jeune, les réunions et contacts réguliers), l'accompagnement optimal (3), la communication (2), les formations (2), les facteurs humains (2) et la consultation simultanée de tous les intervenants pour créer le projet individualisé du jeune(1).

Par contre, des freins ont aussi été relatés comme **le temps, les contraintes administratives, les horaires différents, le manque de communication et de formation et de sensibilisation aux autres professions. La volonté des membres du personnel et des jeunes** est également un facteur important.

#### *La transdisciplinarité*

Il faut d'emblée constater que plus de 75 % des réponses relèvent une transdisciplinarité dans les équipes.

Si cette pratique s'oriente vers la **poursuite d'objectifs communs**, elle se décline, de façon complémentaire ou non, **de différentes manières**.

D'une part, la rencontre d'acteurs issus de formations très différentes permet de **coordonner des actions spécifiques** au bénéfice d'un résultat escompté.

D'autre part, mais dans une moindre mesure, le dialogue entre acteurs partageant la même fonction, mais en activité dans des cadres de vie différents comme l'école et le milieu médical favorise, pour le jeune, une meilleure compréhension de sa gestion dans une variété de situations.

Cette transdisciplinarité imprime une incidence directe dans les échanges et la collaboration entre les professionnels et par conséquent dans des domaines aussi variés que la **mise en place d'aménagements raisonnables ou d'activités proposées**.

Elle permettra également un **meilleur suivi du parcours du jeune** concerné.

Point de départ de la réflexion, la transdisciplinarité se doit d'être assurée mais elle doit également s'entretenir et se renforcer au travers d'**échanges** et de **rencontres**, de **sollicitation entre les acteurs**, de **formations continues**, comme par exemple dans la mise en place de formations communes relatives aux techniques d'animation.

Même si le **manque de temps** est régulièrement mis en avant dès lors qu'il s'agit d'implémenter ou d'entretenir cette transdisciplinarité, d'autres facteurs ont également un impact non négligeable au sein des équipes : la **volonté** ou l'**implication des uns et des autres** et une **information lacunaire** sur ce que chacun est capable de recevoir ou de donner à l'autre.

Plus de deux tiers des répondants trouvent un **intérêt à ces partages**, lors de réunions ou encore de formations communes, en interne, avec leurs collègues ou en dehors de l'institution. Dans ce dernier cas, se créent alors des réseaux d'échanges entre pairs ou non.

L'intensification de ces pratiques concourt au renforcement et à l'action des différents secteurs, professionnels voire familiaux.

Il faut souligner que la gestion de la transdisciplinarité nécessite une **coordination efficace** qu'il n'est pas toujours facile d'assumer.

Globalement, qu'elle soit pratiquée régulièrement ou non, les acteurs de terrain accordent à la transdisciplinarité une **note de confiance** et très rares sont ceux qui la trouvent complètement insatisfaisante dans leur milieu de travail.

### *Partage de pratiques*

64% des répondants à cette question (27 personnes) reconnaissent un partage de pratiques entre les membres du personnel des organismes et des écoles. Lors de **moments réflexifs communs**, qu'ils soient **formels** (réunions, conseils de classe, formations...) ou **informels** (communications téléphoniques...), les différents acteurs partagent des informations, des outils, différentes ressources et pistes de travail.

11 personnes évoquent les **éléments renforçateurs** :

4 personnes citent des **facteurs humains** tels que la bonne volonté des équipes, le désir de collaborer afin d'atteindre des buts communs, favoriser un climat non jugeant, avec un esprit de recherche d'amélioration permanente, sachant remettre en question ses pratiques professionnelles.

5 autres mettent en avant l'**organisation** et la **présence assidue** des acteurs aux réunions formelles telles que les **concertations régulières ou conseils de classes** avec les enseignants, éducateurs scolaires, les responsables ayant en charge la discipline, les directions. Ces espaces d'échanges d'informations permettent également de faire le point sur **le partenariat avec les familles**.

Enfin, 2 personnes évoquent l'importance des formations communes.

11 personnes nous confient **ce qui freine** le processus de partage de pratiques :

Pour 5 d'entre elles, ce sont des **facteurs humains** tels que la peur du jugement personnel lorsqu'un enseignant est exposé au regard de l'autre, le repli sur soi, le manque d'innovation -accompagnée parfois de la certitude de connaître-, ainsi que le manque de motivation de vouloir améliorer les situations.

4 autres déplorent la **difficulté d'accorder les agendas** des différents acteurs ainsi que le **manque de temps** qu'ont les enseignants pour ce type de rencontres.

1 personne regrette l'absence de grille d'analyse commune visant l'accompagnement général de l'enfant. Le jeune est souvent réduit à ses expériences uniquement dans le cadre scolaire fréquenté, au regard de la culture de l'école.

1 dernière souligne le manque de formations communes répondant aux besoins de formation des équipes pluridisciplinaires.

## Recommandations



Lors des séances du groupe de travail et suite à l'analyse des résultats des enquêtes adressées aux écoles d'enseignement spécialisé et aux organismes partenaires, nous avons pu constater que la collaboration entre le monde médico-social et les écoles d'enseignement spécialisé pourrait être améliorée. Cela permettrait à un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents ayant des pathologies assez lourdes ou des troubles fort envahissants d'être scolarisés dans de meilleures conditions.

### Le Conseil supérieur propose de :

1. engager une volonté politique de transversalité entre les différents niveaux de pouvoir pour définir un cadre concernant les différentes actions et collaborations entre les écoles et les services susceptibles d'intervenir auprès des élèves sur Bruxelles-capitale et en Région Wallonne notamment en relançant l'accord de coopération entre l'enseignement et les services d'accompagnement (en faisant attention à sa validité) en se basant sur une proposition de texte rédigée par le Cabinet de la Région Wallonne.
2. remettre les projets du jeune au centre des préoccupations. Pour ce faire, l'équipe éducative et l'équipe médico-sociale doivent se baser sur ces projets pour définir clairement des objectifs communs et les actions à mettre en place. Ceux-ci devront être validés par le jeune, qui est aussi acteur de ses projets. Un horaire pour les prises en charge devrait être concerté et établi pour rassurer le jeune et pour que sa scolarisation ne soit pas perturbée.
3. faire connaître le rôle et les missions des différents partenaires. Pour cela, il serait pertinent de rédiger un document synthèse présentant les différents organismes

susceptibles de collaborer avec l'école (et leurs missions). Il serait également judicieux d'effectuer une présentation réciproque des missions et du fonctionnement de chacun lors du premier contact.

4. mettre sur pied des formations initiales et continues communes et rédiger des lexiques communs pour créer une acculturation.
5. prévoir structurellement des moments d'échange entre les partenaires ; par exemple par une période de concertation hebdomadaire pour améliorer la cohésion et insérer des moments réflexifs communs, notamment lorsque les cours sont suspendus.<sup>6</sup> Pour ce faire, la désignation d'un référent serait une plus-value pour assurer la coordination entre les différents intervenants.
6. revoir le protocole des soins infirmiers et inviter le ministère de l'éducation à une réunion afin d'assurer un suivi.
7. mettre en application la loi sur l'aidant qualifié au sein des écoles pour que les actes infirmiers soient dispensés aux élèves et rédiger une circulaire explicative pour sensibiliser les écoles en définissant les modalités d'application. Les nouveaux métiers « assistant infirmier / assistant de pratique » pourraient être intégrés au personnel paramédical.
8. permettre d'engager du personnel paramédical dans les écoles, même si le jeune bénéficie de soins dans un autre service (centre de revalidation fonctionnelle, service d'hébergement...). Aux écoles d'enseignement de type 4, il serait indispensable d'attribuer un poste d'infirmier hors capital périodes afin d'assurer la sécurité des élèves concernés pendant les heures scolaires. Pour améliorer l'accompagnement éducatif, revoir les nombres guides pour l'attribution du personnel éducatif.
9. proposer un modèle de convention entre l'école et le service (voir annexe). Dans le cas où une convention est prévue par la législation, c'est cette dernière qui doit être utilisée (scolarisation à temps partiel...).
10. permettre que les personnels éducatifs et paramédicaux des services d'accueil et d'hébergement puissent accompagner l'équipe éducative au sein de l'école pour soutenir la scolarisation des élèves.

---

<sup>6</sup> Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire - livre premier - titre IX - chapitre IV - 1.9.4-1 §1er. Dans l'enseignement secondaire spécialisé de formes 1 et 2, les cours peuvent être suspendus afin d'organiser l'évaluation, les délibérations des conseils de classe et les rencontres avec les parents **pendant 3 jours au maximum** sur l'année.

Dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3, les cours peuvent être suspendus afin d'organiser des épreuves d'évaluation, les délibérations des conseils de classe et les rencontres avec les parents **pendant 15 jours au maximum** sur l'année.

Dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4, les cours peuvent être suspendus afin d'organiser des épreuves d'évaluation, les délibérations des conseils de classe et les rencontres avec les parents **pendant 15 jours au maximum sur l'année au premier degré, pendant 25 jours au maximum au deuxième degré, pendant 25 jours au maximum au troisième degré.**

Dans l'enseignement fondamental spécialisé, les cours peuvent être suspendus **pendant 3 jours au maximum** sur l'année afin d'organiser, dans le cadre de la rédaction ou de l'ajustement du plan individuel d'apprentissage, les réunions des conseils de classe et les rencontres avec les parents. L'accueil des élèves présents doit néanmoins être assuré.

## Remerciements

Remerciements aux écoles et aux organismes partenaires qui ont contribué aux enquêtes et aux membres du groupe de travail qui ont rédigé cet avis :

Beaufort Patrick, Beclin Grégory, Bernard Nathalie, Dapsens Bénédicte, Halloy Ludivine, Leblanc Paul-André, Luyckx Olivier, Resplendino Isabelle, Rombaut Véronique, Terres Justine, Van der Straeten Karin, Verhulst Frédérique

Illustrations : Resplendino Isabelle

Secrétariat : Pâques Thierry